STAGE EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Livret d’accompagnement du stagiaire et des tuteurs du Second Degré
et Conseillers Principaux d’Education

# **Préambule**

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus. Dans cette perspective, la loi « Pour une école de la confiance » a créé les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l’Education (Inspé)1, qui sont chargées de la formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

La mise en place de cette nouvelle formation initiale **au sein des Inspé** doit permettre aux étudiants se destinant aux carrières du professorat ou de l'éducation d'acquérir toutes les compétences nécessaires et de bénéficier d'une entrée progressive dans le métier. Ils y recevront une formation**, intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques, fortement articulés les uns aux autres,** leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture commune.

Plus généralement, la formation dispensée dans les Inspé s'attache à :

* « affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
* reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
* identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue ».

*(Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation[[1]](#footnote-1))*

Pour donner une réalité à ce continuum, les responsables de la formation universitaire et les corps d'inspection de l'académie de Nice ont souhaité accompagner le parcours de formation des étudiants en créant le « Livret d'accompagnement du stagiaire et des tuteurs ».

 Ce travail collaboratif, centré sur la dimension professionnalisante de la formation et les stages en établissements, se veut un point d'appui aux chefs d'établissement, aux tuteurs, aux professeurs stagiaires et aux étudiants pour répondre au mieux aux enjeux d'une véritable formation en alternance.

# **ÉLÉMENTS DE GÉNÉRALITÉ**

* 1. **Introduction**

Ce cahier des charges a pour but de préciser les conditions des mises en stage professionnel, dans le cadre de l'Inspé de l'académie de Nice. Sa rédaction est issue d'un travail collaboratif entre des représentants de l’Inspé et de l’Académie de Nice. Il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la formation des enseignants (formateurs universitaires, inspecteurs, chefs d'établissement, CPE, enseignants en EPLE) pour préciser le rôle de chacun, construire entre ces acteurs une culture partagée autour de la formation des enseignants et des CPE, et proposer des outils pour la formation.

Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et des conseillers principaux d’éducation (CPE), pour au moins trois raisons essentielles :

* Ils sont conçus pour permettre une entrée progressive dans le métier ;
* Ils sont des points d'ancrage pour la formation dans le Master ;
* Ils sont un terrain d'étude pour la recherche qui doit être conduite par les étudiants.

Les stages trouvent leur place dans tous les parcours du Master MEEF sous la rubrique « mise en situation professionnelle ». Ils font systématiquement l'objet d'une préparation et d'une évaluation, qui participent à la validation du Master, et sont le support d'une formation en alternance, lors des travaux d'analyse de pratique.

* 1. **L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir**

Les stages des étudiants se déroulent dans un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE), qu'il soit Lycée général et technologique (LGT), Lycée polyvalent (LPO), Lycée professionnel (LP), ou Collège.

Chaque EPLE est singulier par son contexte (social, économique, culturel...) et son environnement (urbain, périurbain, rural...), mais aussi, par les acteurs qui y travaillent avec des missions spécifiques, et par la culture propre à l'établissement. Les règles qui président d’un EPLE s'appliquent à chaque établissement. L'EPLE les met en œuvre, avec ses modalités propres, dans le cadre de son autonomie.

Un professeur et un CPE exercent leurs missions dans un établissement, considéré dans sa spécificité, et sont experts dans leurs domaines (une ou plusieurs disciplines, la vie scolaire). Cette réalité a deux conséquences principales :

* le professeur et le CPE doivent connaître les caractéristiques essentielles de « leur » établissement, en s'appuyant sur le projet d'établissement, qui exprime la manière de mettre en œuvre, localement, les directives nationales ; dans la fonction d'accueil du stagiaire, le chef d'établissement, l'adjoint et le gestionnaire qui constituent l'équipe de direction dans le 2nd degré, ont un rôle essentiel.
* Le tuteur en établissement est aussi partie prenante de l'accueil et aide le stagiaire à prendre en compte la spécificité du réel. Il prépare ainsi le stagiaire à la nécessaire contextualisation de l'expérience vécue en stage.
	1. **Définition du rôle du tuteur établissement**

Le tuteur est un acteur majeur de la formation. Il est nommé par les corps d'inspection. Le tuteur inscrit son action de formation dans le cadre des objectifs de la formation initiale. Au regard de son expérience et de son expertise, il constitue pour le futur enseignant ou CPE une personne ressource pour l'analyse de l'ensemble des situations professionnelles relatives à l'exercice du métier au sein de l'établissement.

Le tuteur s'attache en particulier à l'analyse des situations d'intervention en classe, de la préparation des séquences et de la conception des dispositifs d'enseignement.

Pour les stagiaires relevant du parcours CPE, l'analyse impulsée par le tuteur porte essentiellement sur le suivi de l'assiduité, l'animation éducative et le pilotage du groupe des assistants d'éducation.

Enfin, le tuteur participe à l'évaluation du stagiaire.

Les missions sont définies ci-dessous, selon l’année de formation et le profil de l’étudiant (M1, M2 admis, M2 non-admis).

* 1. **Définition du rôle du stagiaire**

Le stagiaire s'engage à considérer les périodes de stages comme des moments privilégiés pour se préparer au métier, mais aussi pour développer des capacités d'analyse critique à travers son mémoire de recherche. Il est accueilli pour ses stages dans un établissement scolaire et devra dès lors se conformer aux règles de l'Ecole de la République et adopter en toute circonstance (aussi bien lors de sa présentation au chef d'établissement ou aux tuteurs, que devant les élèves), un comportement éthique et responsable**.**

**Toute absence devra rester exceptionnelle et être justifiée,** sous peine de rendre le stage non évaluable.

* 1. **Articulation stage/formation**

Les stages constituent le point de convergence entre enseignements disciplinaires ou activités des CPE, les enseignements didactiques, les enseignements de culture commune et les travaux de recherche réalisés par l'étudiant dans le cadre de son mémoire de Master.

L'articulation stage/recherche/formation s'actualise essentiellement lors des ateliers d'analyse de pratique, au cours desquels les étudiants sont encouragés à convoquer des connaissances issues de ces enseignements pour l'analyse de situations professionnelles.

Ils trouvent ainsi des occasions de développer des capacités d'analyse et de réflexion, mais aussi des opportunités pour s'approprier des savoir-faire face à des situations variées.

# **POSTURE DU TUTEUR DE L’ETABLISSEMENT, MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT**

* 1. **Mettre en œuvre des compétences d'accompagnement :**
* Il accueille, aide à l'intégration, écoute et se rend disponible ;
* Il aide, sans se substituer ;
* Il montre, analyse de manière concertée, suggère (pluralité des solutions), donne des exemples, des pistes, en évitant de modéliser ;
* Il prend en compte le contexte et individualise l'approche par une prise en compte des conditions d'exercice (profil de l'établissement), du statut du stagiaire et de la situation singulière de l'intéressé (âge, parcours...).
	1. **Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces**

Il collabore ainsi, autant que de besoin avec :

* Le chef d'établissement ;
* Les inspecteurs ;
* Les formateurs universitaires ;
* Les autres tuteurs, dans le cadre de la formation continue des tuteurs, au sein de temps de rencontres et de régulation pilotés par les acteurs institutionnels.

# **ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES**

Les modalités et les missions sont diverses ainsi que les objets d'analyse et évaluations par niveau de formation et spécifient les différents types de stages du niveau Master.

* 1. **STAGES MASTER 1**
		1. **Le premier stage d’observation et de pratique accompagnée**

D’une durée de 3 semaines, il se déroule entre la mi-novembre et décembre.

**Objectifs et finalités du stage**

Le stage a pour objet de donner à l’étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l’institution dans laquelle il sera appelé à évoluer et de tous les aspects du métier d’enseignant ou de conseiller principal d’éducation ; qu’il s’agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l’établissement scolaire ou encore du dialogue avec les parents.

⮱Le stage a aussi plus particulièrement pour but de préparer l’étudiant se destinant à l’enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d’enseignement peuvent être transmises aux élèves. Il est conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d’une classe.

⮱Pour les étudiants souhaitant devenir CPE, le stage vise plus spécifiquement à préparer l’étudiant à se familiariser avec le fonctionnement d’un établissement, et avec le service Vie scolaire et les responsabilités afférentes à la prise en charge et à l’accompagnement des élèves. Le stagiaire observera le quotidien d’un établissement où le CPE orchestre une politique éducative et de partenariat avec les différents acteurs de la communauté scolaire impulsée par les personnels de direction. Le stagiaire se fera progressivement une idée plus précise des compétences et des missions attendues du métier de CPE dans le contexte d’un EPLE fixées par le Référentiel de l’inspection générale et les textes statutaires, qu’il s’agisse du suivi administratif, pédagogique et éducatif des élèves tant à l’échelle individuelle que collective et des relations avec les parents.

Le stage s’inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l’étudiant. Cette période de stage s’accompagne à l’université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, d’une dizaine d’heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l’étudiant à son travail d’observation, de pratique accompagnée et d’analyse.

**Missions du tuteur-établissement**

Il revient au tuteur, après une phase d'observation et d'adaptation du stagiaire, de lui confier la prise en main partielle ou totale de séquences dont le contenu lui aura été présenté préalablement. Dans le parcours CPE, le tuteur pourra confier au stagiaire la prise en main totale ou partielle de dossiers.

**Pour les futurs enseignants** :

* Des éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, activités convenues avec l’étudiant(e), limitées en présence du tuteur-établissement : élément d’un cours, correction de quelques copies et remise des travaux, TD à élaborer et/ou animer, activité, encadrement d’élèves…
* Pour ces éléments d’activité en classe comme pour l’ensemble du stage, le tuteur-établissement conserve la pleine responsabilité pédagogique.

**Pour les futurs CPE** :

* Observation aux côtés du CPE des séquences de suivi et d’entretien (avec un ou des élèves par exemple, avec des parents, avec des acteurs de la communauté éducative) ;
* Élaboration d’éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, par des activités convenues avec l’étudiant(e) : animation, en présence du tuteur-établissement, d’une action de formation à une citoyenneté participative par exemple.

**Activités/suggestions**

* Une rencontre avec l’étudiant(e) si possible avant le début des observations, afin de poser les cadres du stage et de lui permettre de préparer ses observations ;
* Un accord sur les conditions de l’observation ;
* Une explication en amont du cours observé pour fixer les cadres de celui-ci (position du cours dans l’année, objectifs, caractéristiques de la classe…).

**Connaissance du monde professionnel**

Dans la mesure des possibilités et du calendrier, le professeur d’accueil peut aider/conseiller l’étudiant qui se destine à l’enseignement à :

* Rencontrer d’autres professeurs, dans la discipline de référence, mais aussi dans d’autres disciplines, dans la limite de l’acceptation des enseignants ;
* Rencontrer la communauté éducative : Proviseur, proviseur-adjoint, CPE, …
* Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d’élèves ;
* Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l’établissement du type TBI, ENT… ;
* Participer aux Conseils d’établissement, dans la mesure de l’acceptation de tous les acteurs : Conseils de classe, Conseil de Vie Lycéenne, …

**Le CPE d’accueil peut aider/conseiller l’étudiant qui se destine au métier de CPE à :**

* Rencontrer des enseignants (les professeurs principaux en salle des professeurs par exemple) ;
* Rencontrer la communauté éducative dans son travail au quotidien : personnels de direction (Principaux/Proviseurs et leurs adjoints, Chef de travaux, personnels ATOSS (ateliers, bureaux, self, infirmerie, etc.), l’équipe Vie scolaire/AVS, dans la limite de leur acceptation et de leur disponibilité ;
* Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d’élèves ;
* Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l’établissement du type TBI, ENT… ;
* Participation à une réunion d’équipe, à un conseil de classe, à un dispositif d’accueil et de suivi, au conseil de vie lycéenne, au FSE, etc.

**Dans tous les cas :**

Tous les tuteurs en établissement établiront un rapport de stage qui présentera une analyse et un bilan de l’étudiant sur son activité durant le stage.

**Missions de l'étudiant :** il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement ou par le professeur ou CPE d’accueil. Ce stage lui permettra de :

* Construire des outils de préparation de classe ;
* Analyser leur propre pratique (réflexivité) ;
* Repérer des profils scolaires ;
* Recueillir des données sur l'établissement, le cycle et la classe (outils de l'enseignant notamment) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté (différenciation pédagogique, PPRE, dispositifs d'aide, etc.).

**Pour le parcours CPE, il s'agit en outre de recueillir :**

* les données nécessaires au diagnostic de la vie scolaire ;
* les outils de suivi des élèves ;
* les outils du pilotage et de l'animation de la vie scolaire ;
* les outils de pilotage du groupe des assistants d'éducation.

L'analyse porte en priorité sur la conception de la séquence d'enseignement/apprentissage et les réponses des élèves. Les CPE analyseront les outils dans leur contexte, en vue d'une décontextualisation.

**Évaluation**

Ce stage constitue le plus souvent la première expérience de l’étudiant en classe ou en milieu scolaire. Il sera évalué par le professeur ou CPE d’accueil. L’attitude et le comportement de l’étudiant devront être pleinement compatibles avec l’exercice du métier. En particulier, son stage ne sera pas validé si l’un des points suivants fait l’objet d’une évaluation négative :

* son assiduité et sa ponctualité ;
* le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ;
* son attitude et son langage en présence des élèves ou dans les interactions.

Le tuteur portera un jugement sur :

* + sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre une séance de classe ou une séance d’accompagnement d’élèves d’une ou de plusieurs classes et notamment dans leur formation à une action participative ;
	+ sa capacité à mener une analyse réflexive sur une séance de classe ou sur sa pratique et sur les outils et matériel utilisés pour mener à bien le suivi des élèves reconnus dans leur globalité et les échanges avec les autres acteurs de la communauté éducative.

Il est attendu par les responsables du Master MEEF une analyse la plus précise possible par les professeur et CPE d’accueil. Celle-ci doit en effet permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels des métiers de l’enseignement et de l’éducation à poursuivre son cursus à l’Inspé sans un profond changement d’attitude.

* + 1. **Le second stage d’observation et de pratique accompagnée**

D’une durée de 3 semaines, le second stage (filé) se déroule entre février, mars, avril et mai (en mars pour les CPE).

**Cadrage Général**

Ce stage s’inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l’étudiant. Il fait suite au stage SOPA qui a eu lieu en novembre-décembre.

**Objectifs et finalités du stage**

Le premier stage était, pour la majorité des étudiants, un stage de découverte. Il a été l’occasion d’alterner des temps d’observation et d’intervention progressive et ponctuelle.

La pratique accompagnée est au cœur de ce second stage qui doit être conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d’une classe.

Cette période de stage s’accompagne à l’université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, d’une vingtaine d’heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l’étudiant à son travail de pratique accompagnée et d’analyse.

**Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire**

Ce second stage doit permettre au stagiaire de s’exercer à la conduite de la classe ou de participer à l’animation de la Vie scolaire sous l’autorité et avec l’aide et les conseils du professeur ou CPE d’accueil.

**Missions du tuteur-établissement**

Il revient au tuteur de confier au(x) étudiant(s) la prise en main partielle ou totale de séquences d’enseignement dont le contenu lui aura été présenté préalablement et, à postériori, de procéder à l’analyse de la conception de la séance, de la prise en compte des réponses des élèves, avec le(s) étudiant(s).

Pour la mention « CPE », le tuteur confiera à l’étudiant la prise en main de dossier de la vie scolaire.

**Missions de l’étudiant**

Il incombe à l’étudiant de se conformer à l’emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d’établissement ou par le professeur/CPE d’accueil. Ce stage lui permettra de :

* Construire des outils de préparation de classe,
* Analyser leur propre pratique (réflexive) au travers de débriefing avec le tuteur,
* Repérer des profils scolaires et de recueillir des données sur la classe ou les élèves, notamment sur les dispositifs d’accompagnement de ces derniers (PPRE,…).
1. [Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et CPE pour l’exercice de leur métier – Arrêté du 1er juillet 2013](https://www.education.gouv.fr/cid52614/men%20h1012598a.html) [↑](#footnote-ref-1)